

LETTRE PASTORALE

Chacun est invité à prendre au sérieux les appels personnels que j'adresse à tous les fidèles du diocèse. Ces décrets et la lettre pastorale qui les accompagne demandent à être accueillis et priés par tous et chacun.

Je demande aux paroisses, communautés, mouvements, aumôneries et établissements catholiques d'enseignement d'accueillir ces décrets, de les travailler, et pour ce qui les concerne, de discerner et de mettre progressivement en oeuvre les actions correspondant aux appels que je leur ai lancés. Sous la responsabilité de leur curé, les conseils pastoraux seront tout particulièrement associés à cette démarche. Si la perspective de réalisations en doyenné se présente, elle sera favorisée.

Au niveau diocésain, je m'engage pour chacune des décisions promulguées à élaborer et à rendre publique une feuille de route et à nommer un responsable avant le 8 avril 2012, jour de Pâques.

Dans les cinq années à venir, chaque année aux alentours de la fête de Pâques, une évaluation sera faite et communiquée du point d'avancement des divers projets en cours.

Pour porter une attention toute particulière à la mise en oeuvre du Synode, encourager les communautés locales et veiller à l'application de l'ensemble des décrets, je m'appête à nommer une personne chargée du suivi de cette mise en oeuvre. Elle en rendra compte régulièrement au conseil épiscopal.

Enfin, j'aurai la joie d'effectuer une visite pastorale de l'ensemble du diocèse à partir de 2014, année où nous célébrerons le 8e centenaire du baptême de saint Louis, patron du diocèse, pour recueillir avec vous les fruits du travail de l'Esprit-Saint au Synode et dans sa mise en oeuvre, en rendre grâce et nous encourager mutuellement à grandir encore dans notre vie baptismale.

Versailles, le 8 octobre 2011

† Éric AUMONIER

Évêque de Versailles pour les Yvelines